

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 28301 Numéro SIREN : 824 439 335 Nom ou dénomination : CREPES CONCORDE

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2023 sous le numéro de dépôt 74323

Société CREPES CONCORDE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000€

Siège social : 151 RUE MONTMARTRE 75002 PARIS

R.C.S. N° 824 439 335

Compte de l'exercice clos le 31/12/2022
Déposé le 26/01/2023
7433

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21/06/2023**

L'an deux mille vingt trois et le 21/06 à 14h30

Les associés de la Société CREPES CONCORD, S.A.R.L. au capital de 1000€ se sont réunis au siège social au 151 rue Montmartre 75002 PARIS, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite verbalement par le gérant.

Étaient présents :

- Monsieur MAUDET Alexandre, André

Détenant quarante neuf parts ci .. **49 parts**

- Madame BLANCHET Isabelle, Claude

Détenant vingt six parts ci .. **26 parts**

- Madame BARUS Madissonne

Détenant quatorze parts ci .. **14 parts**

- Monsieur BARUS Charly

Détenant onze parts ci .. **11 parts**

L'assemblée est présidée par **MAUDET Alexandre, André**, associé et gérant.

Il est constaté que les associés présents détiennent ensemble la totalité des parts sociales, l'assemblée peut valablement délibérer et est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée les documents suivants concernant l'exercice clos le **31/12/2022** :

- **L'inventaire ;**
- **Le bilan, le compte de résultat ;**
- **Le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice ;**
- **Le texte des résolutions soumises au vote des associés ;**

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Lecture du rapport du gérant*
- *Acceptation du mode de convocation*
- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 .*
- *Affectation des résultats*
- *Salaire du gérant*
- *Approbation du rapport de la gérance*

Il déclare que le texte des résolutions, le compte de résultat, le bilan, ainsi que tous les documents voulus par la loi, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, quinze jours au moins avant la tenue de la présente Assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis lecture est donné du rapport du gérant. La discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RÉOLUTION

L'assemblée accepte le mode de convocation verbal de la présente assemblée et renonce à se prévaloir du non-respect de l'article L57.AL.5 de la loi du 24 Juillet 1966 pour demander la nullité de la présente assemblée.

La résolution est adoptée par tous les associés présents représentant la totalité du capital.

BI

AB

YA

CB

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir examiné les différents documents comptables de l'exercice clos le 31/12/2022, les approuve à l'unanimité sans aucune réserve, tel qu'ils ont été présentés soit :

- Le total des produits d'exploitation s'élève à : 0€
- Le total des charges d'exploitation s'élève à : 1449€

Lesdits comptes en tenant compte des produits et charges financières exceptionnelles présente un solde déficitaire de (1657€) qui sera affecté en report à nouveau.

L'assemblée constate également que le compte des capitaux propres, compte tenu des résultats des années précédentes et de ceux de cet exercice se présentera comme suit :

- Capital social 1000€
- Réserve légale 100€
- Repport à nouveau bénéficiaire 33559€

La résolution est adoptée par tous les associés présents représentant la totalité du capital.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire constate que le gérant M. MAUDET Alexandre, André n'a reçu aucune rémunération sur l'année 2022 et lui donne quitus pour sa gestion exercée au cours de ce même exercice.

Conformément aux dispositions de l'article 243 du code général des impôts, qu'il n'a été effectué aucune distribution à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents

La résolution est adoptée par tous les associés présents représentant la totalité du capital.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, déclare approuver ledit rapport.

La résolution est adoptée par tous les associés présents représentant la totalité du capital.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le nouveau gérant et les associés

Mme BLANCHET Isabelle, Claude
Associée



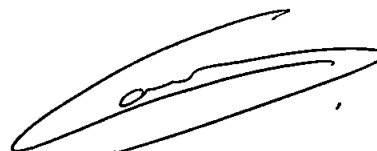
M. MAUDET Alexandre, André
Associé, et gérant



Mme BARUS Madissonne, Roland,
Associée



M. BARUS Charly
Associé



Société CREPES CONCORDE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000€

Siège social : 151 RUE MONTMARTRE 75002 PARIS

R.C.S. N° 824 439 335

**RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21/06/2023**

Mesdames, Messieurs,

Nous nous sommes réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire annuelle en exécution des prescriptions légales pour vous rendre compte de l'activité de la Société et des résultats de ma gestion durant l'exercice écoulé, clos le **31/12/2022**, et pour soumettre à votre approbation le compte de résultat et le bilan dudit exercice, l'affectation des résultats et enfin, les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

Le rapport de la gérance, le compte de résultat, de même que le bilan, ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Au cours de cet exercice :

- ***Le total des produits d'exploitation s'élève à : 0€***
- ***Le total des charges d'exploitation s'élève à : 1449€***

De ce fait, le compte de résultat d'exploitation en tenant compte des produits et charges financières exceptionnelles présente un solde déficitaire de **(1657€)** que je vous propose d'affecter en report à nouveau.

Je vous remercie de votre présence à l'assemblée et espère que vous approuverez les comptes et situations qui vous sont soumis.

LE GÉRANT



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société CREPES CONCORDE	151 RUE MONTMARTRE
SIRET	75002 PARIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	1 657
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

- 1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
- 2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
- 3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
OGA/OMGA	Identité du déclarant:
Visiteur conventionné (Cocher la case correspondante)	Date:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visiteur conventionné:	Lieu PARIS
	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/visiteur conventionné	Signature MAUDET ALEXANDRE
Examen de conformité fiscale (ECF)	

Désignation de l'entreprise Société CREPES CONCORDENéant ☐ *Adresse de l'entreprise 151 RUE MONTMARTRE75002 PARISNuméro SIRET * 8 2 4 4 3 9 3 3 5 0 0 0 1 2Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 2</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
Total I (5)		044	048				
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070				
	Clients et comptes rattachés*	072	074				
	Autres * (3)	072	074				
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086				
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098				
Total général (I+II)		110	112				
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	124				
	Ecart de réévaluation	126	130				
	Réserve légale	132	136				
	Réserves réglementées*	134	138				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131	135				
	Report à nouveau	137	141				
	Résultat de l'exercice	139	143				
	Subventions d'investissement	145	149				
	Provisions réglementées	151	155				
	Total I	142	146				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154	158				
	Emprunts et dettes assimilées	164	168				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166	170				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	169	173				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	173				
	Produits constatés d'avance	174	178				
	Total III	176	180				
	Total général (I + II + III)	180	184				
RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	199				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	201				
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	197				
RENOUVELLEMENT	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	184				
	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	186				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, 303
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société CREPES CONCORDE

Néant *
3 1 1 2 2 0 2 1

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 2

Exercice N-1 clos le
3 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		biens					
		services *	217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		50 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	0	1 285
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	0	51 285
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		566
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier - immobilier			242	891	5 955
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)			244		2 000
	Rémunérations du personnel *				250		2 898
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		826
	Dotations aux amortissements *				254	558	558
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259			262		1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	1 449	12 804
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(1 448)	38 480
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294	25	215
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	183	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	(1 657)	38 266
B - RÉSULTAT FISCAL					312		1 657
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981					
	Divers (44, quaterdecies)	345					
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987					
	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989					
	Investissements outre-mer	344					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352		1 657
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * 52...53.6 dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370		1 657

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Page 5

Désignation de l'entreprise : Société CREPES CONCORDE

31/12/2022

Détail des réintégrations diverses

Total des réintégrations diverses

Détail des déductions diverses

Total des déductions diverses

Dossier N° 000283 en Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société CREPES CONCORDENéant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 790	442		444		446	2 790		2 790		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	2 790	492		494		496	2 790		2 790		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 061	532	558	534		536	2 619		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	2 061	572	558	574		576	2 619		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	②	③	④	⑤	Plus ou moins-values				
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société CREPES CONCORDE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	52 536	Déficits reportables	984 52 536
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits de l'exercice	860 1 657
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870 54 193

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	355
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Page 8

Désignation de l'entreprise : Société CREPES CONCORDE

31/12/2022

[illegible]

Dossier N° 000283 en Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : Société CREPES CONCORDE		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024		160
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 2 4 4 3 9 3 3 5 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société CREPES CONCORDE

ADRESSE (voie) 151 RUE MONTMARTRE

CODE POSTAL 75002

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MAUDET Prénom(s) ALEXANDRE

Nom marital % de détention 49.00 Nb de parts ou actions 49

Naissance : Date 120587 N° Département 36 Commune VILLEMANDEUR Pays FR

Adresse : N° 50 Voie BOULEVARD DE LA LIBERTE

Code postal 18000 Commune BOURGES Pays France

Titre (2) Mme Nom patronymique BLANCHET Prénom(s) ISABELLE

Nom marital % de détention 26.00 Nb de parts ou actions 26

Naissance : Date 010566 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR

Adresse : N° Voie LA VALLEE GATEAU

Code postal 77123 Commune NOISY SUR ECOLE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 2 4 4 3 9 3 3 5 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société CREPES CONCORDE

ADRESSE (voie) 151 RUE MONTMARTRE

CODE POSTAL 75002 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique BARUS Prénom(s) MADISONNE
Nom marital % de détention 14.00 Nb de parts ou actions 14
Naissance : Date 210892 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR
Adresse : N° 21 Voie RUE DU TOURNEAU
Code postal 45700 Commune CHEVILLON SUR HUILLARD Pays France

Titre (2) M Nom patronymique BARUS Prénom(s) CHARLY
Nom marital % de détention 11.00 Nb de parts ou actions 11
Naissance : Date N° Département Commune LA CHAPELLE LA Pays
Adresse : N° Voie CHEMIN DU PAVE
Code postal 77123 Commune NOISY SUR ECOLE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023
Page 12

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 2 4 4 3 9 3 3 5 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société CREPES CONCORDE

ADRESSE (voie)

151 RUE MONTMARTRE

CODE POSTAL

75002

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegeta Quadra

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 PENALITES AMENDES FISCALES			183.00
21/02/2022 BQ TVA 07.2021	183.00		

DETAIL LIASSE 2033-A[illegible]

PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 000	1 000		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	1 000	1 000		
RESERVE LEGALE	100	100		
10611000 RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	100	100		
REPORT A NOUVEAU	35 215	3 050	38 266	NS
11000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CR.	35 215		35 215	
11900000 REPORT A NOUVEAU SOLDE DT.		3 050	3 050	100.00
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	1 657	38 266	39 922	104.33
TOTAL I	34 659	36 315	1 657	4.56
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 419	1 699	720	42.37
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	2 419	499	1 920	384.62
40810000 FRNS. FACTURES NON PARVENUES		1 200	1 200	100.00
AUTRES DETTES	8 100	13 212	5 112	38.69
43100000 URSSAF	2 330	3 776	1 446	38.29
43730000 RETRAITE COMPL.	3 624	3 624		
43731000 PREVOYANCE	1 164	1 164		
44581000 TVA ACOMPTES		3 666	3 666	100.00
45514000 C/C MME. BARUS MADYSON	982	982		
TOTAL III	10 519	14 911	4 392	29.45
TOTAL GENERAL	45 178	51 227	6 049	11.81

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		50 000	50 000	100.00
74000000 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		50 000	50 000	100.00
AUTRES PRODUITS	0	1 285	1 285	99.98
75810000 PRODUITS DIVERS GESTION COUR.	0	0	0	NS
79120000 TRANSFERT DE CHARGES CHOMAGE P		1 285	1 285	100.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	0	51 285	51 285	100.00
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		566	566	100.00
60100000 ACHATS MATIERE PREMIERE		566	566	100.00
AUTRES CHARGES EXTERNES	891	5 955	5 064	85.04
60610000 ELECTRICITE		845	845	100.00
61300000 DOMICILIATION		503	503	100.00
61690000 ASSURANCES DIVERSES		1 435	1 435	100.00
62261000 HONORAIRES JURIDIQUES		1 298	1 298	100.00
62262000 HONORAIRES COMPTABLE	600	1 416	816	57.63
62780000 FRAIS BANCAIRE	291	458	168	36.57
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		2 000	2 000	100.00
63511000 C.F.E		447	447	100.00
63513000 AUTRES IMPOTS LOCAUX		1 553	1 553	100.00
REMUNERATIONS DU PERSONNEL		2 898	2 898	100.00
64110000 REMUNERATION		252	252	100.00
64115000 REMUNERATION PRESIDENT		3 100	3 100	100.00
64120000 INDEMNITE CONGES PAYER		2 848	2 848	100.00
64145000 INDEMNITES CHOMAGE PARTIEL		2 394	2 394	100.00
CHARGES SOCIALES		826	826	100.00
64510000 URSSAF		965	965	100.00
64520000 CHARGES/CONGES PAYES PROVISION		342	342	100.00
64530000 RETRAITE		203	203	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	558	558		
68112000 DOT.AMORT.IMMBO.CORPOR.	558	558		
AUTRES CHARGES		1	1	100.00
65810000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE		1	1	100.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 449	12 804	11 356	88.69
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	1 448	38 480	39 929	103.76
CHARGES FINANCIERES	25	215	190	88.23
66160000 INTERETS BANCAIRES	25	215	190	88.23
CHARGES EXCEPTIONNELLES	183		183	
67120000 PENALITES AMENDES FISCALES	183		183	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	1 657	38 266	39 922	104.33

